

Programmes

Le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD)

Lancé en 2009, le PNRQAD vise à transformer des quartiers dégradés de centre ancien qui concentrent un grand nombre d'habitat indigne. Une trentaine de quartiers français sont concernés.

... Le programme en bref

Le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD)

— Lancé en 2009

25 projets financés



30 quartiers anciens rénovés



→ **Rénovation**
d'habitats dégradés
ou insalubres

→ **Aménagement**
des espaces
publics



→ **Amélioration**
des équipements
publics de proximité



380 millions d'euros
de subvention
dont :

- **150** millions d'euros
de **l'ANRU**
- **150** millions d'euros
de **l'Anah**
- **80** millions d'euros
de **l'État**

Une forte dimension patrimoniale

7 quartiers sont situés
dans des **secteurs**
sauvegardés

7 quartiers sont situés dans
des **zones de protection**
du patrimoine architectural,
urbain et paysager ou des
aires de **mise en valeur** de
l'architecture et du patrimoine.

... Les objectifs

Le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) a pour objectif de lutter contre l'habitat indigne dans les quartiers de centre ancien.

Les projets intègrent une réhabilitation globale des quartiers pour favoriser la mixité sociale,

URL de la page : <https://www.anru.fr/le-programme-national-de-requalification-des-quartiers-anciens-degrades-pnrqad>

la rénovation de masures, ramènent l'efficacité énergétique des bâtiments tout en préservant les qualités architecturales et patrimoniales.

... Les territoires concernés

Le PNRQAD cible les quartiers de centre ancien présentant une concentration élevée d'habitat indigne et dans lesquels les habitants souffrent d'une situation sociale et économique difficile. 25 projets ont été identifiés par un décret du 31 décembre 2009, suite à un appel à candidature. Ils concernent une trentaine de quartiers.

Les quartiers inscrits dans le programme quartiers anciens sont de plusieurs types : quartiers médiévaux ayant subi une forte densification (surélévation des immeubles, comblement des cours) nuisant aux conditions d'habitabilité, quartiers du 17^e et 18^e siècles ayant souffert d'un défaut d'entretien du bâti, quartiers de faubourg du 19^e siècle présentant une qualité médiocre du bâti. Certains quartiers ont une forte valeur patrimoniale : sept sont inscrits dans des secteurs sauvegardés, sept autres dans des zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ou des aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine.

- › [Décret du 31 décembre 2009 fixant la liste des quartiers bénéficiaires du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés \(PNRQAD\)](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021574041&dateTexte=20200830)
(<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021574041&dateTexte=20200830>)
- › [Situer les quartiers concernés sur l'outil de cartographie des projets](#)

... Les moyens mobilisés

Le programme est doté de 150 millions d'euros gérés par l'ANRU et financés par l'Anah et l'Etat. Les travaux doivent générer 1,5 milliard d'euros d'investissements.

... Quelles actions concrètes ?

Les actions engagées dans le cadre du PNRQAD visent à :

- › Résorber l'habitat indigne et lutter contre les logements vacants très dégradés en favorisant le maintien des ménages présentant des difficultés sociales pour éviter l'effet de « gentrification ».
- › Valoriser le potentiel patrimonial des quartiers en luttant contre leur dégradation urbaine et architecturale.
- › Développer une offre de logements diversifiée pour favoriser la mixité sociale
- › Diversifier les fonctions urbaines et économiques.